

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2628

16 novembre 2007

SOMMAIRE

agri.capital Group S.A.	126119	JB Honoré S.à r.l.	126118
Apollo TH S.à r.l.	126108	Juana Holding S.A.H.	126105
Aqua Finance S.A.	126105	Larfeld Holding S.A.	126138
Association des Exploitants du Centre Commercial "Porte des Ardennes"	126101	LBREM II NW Holdings S.à r.l.	126108
AWL Private Equity OP SICAR S.A.	126139	Leman Properties S.à r.l.	126116
BCSP IV Lux Holdings S.à r.l.	126137	Luxembourg Caribe Tours S.à r.l.	126140
BCSP V Lux Holdings S.à r.l.	126133	MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l.	126119
Bocaril Holding S.A.	126107	MDI Top Holding S.A.	126116
Bond Street Properties S.A.	126115	MDI Top Holding S.A.	126116
Brit Investments S.A.	126098	MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l.	126115
Carlos Investments S.A.	126098	Milux Immobilière	126114
Cavalli Room S. à r.l.	126119	North REOF Sibiu S.à r.l.	126106
DDR Luxembourg S.à r.l.	126117	Oaklands S.A.	126098
Divendis S.A.	126118	Palmers Holdings S.A.	126098
Divendis S.A.	126116	P.M.M. Finance S.A.	126101
EOI Fire S.à r.l.	126100	Qualcount Holding S.A.	126106
EOI Sykes S.à r.l.	126100	Redcliffe S.A.	126099
Eremis Holding S.A.	126107	Reggio International S.A.	126115
EURO-RE Invest 1 & CO	126100	Riaz S.à r.l.	126114
Ficus S.A.	126099	Sodexho Pass S.A.	126134
Fiduciaire TG Experts S.A.	126134	SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l.	126117
Financière Tintoretto	126107	SOF-VII European Hotel Holdings, S.à r.l.	126118
Financière Tintoretto	126117	Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à r.l.	126134
Fin.Co Capital S.A.	126104	S.P.I.C. S.A.	126101
Fin.Co Management S.A.	126104	Texcoco S.A.	126101
Fiparind	126114	Yellow Trading S.A.	126106
Flying Circus S.A.	126099	Zenta International S.A.	126098
FR Participation S.à r.l.	126099		
Gaston Properties S.A.	126138		
Helena 1	126138		

Carlos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 106.047.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125489/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02861. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Brit Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 106.040.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125490/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02864. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Oaklands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 62.122.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125504/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02901. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Zenta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 67.468.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125505/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02888. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Palmers Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 70.685.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125506/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02366. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Redcliffe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.089.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125508/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02351. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Flying Circus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.583.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLYING CIRCUS S.A.

DMC SARL / EFFIGI SARL

Administrateur / Administrateur

S. Boulhais / J.-R. Bartolini

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007125509/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06594. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Ficus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.103.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FICUS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007125512/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06623. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

FR Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 93.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FR PARTICIPATION S.à.r.l.
S. Krancenblum / M. Limpens
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007125514/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06582. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

EOI Sykes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.821.120,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.583.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EOI SYKES S.à r.l.
S. Krancenblum / M. Limpens
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007125517/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06579. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

EOI Fire S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 53.019.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.582.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EOI FIRE S.à r.l.
C. Bitterlich / I. Schul
Gérante / Gérante

Référence de publication: 2007125515/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06578. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

EURO-RE Invest 1 & CO, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.027.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

EURO-RE Invest 1 & CO
EURO-RE Invest 1 S.A
Gérant-associé commandité
Signatures

Référence de publication: 2007125527/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05611. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

P.M.M. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 83.973.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.
P.M.M. FINANCE S.A.
L. Vegas-Pieroni / A. De Bernardi
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007125526/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05643. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

S.P.I.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 49.920.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.
S.P.I.C. S.A
M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007125528/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05607. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Texcoco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 57.417.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.
TEXCOCO S.A
A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007125530/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05602. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Association des Exploitants du Centre Commercial "Porte des Ardennes", Association sans but lucratif.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg F 7.420.

STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

Entre les soussignés:

1) Monsieur Ernest Schmitz, administrateur-délégué, né le 20 mars 1947 à Ettelbrück, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot,

2) Monsieur Michel Kune, gérant, né le 28 novembre 1963 à Bastogne, de nationalité belge, demeurant à L-9964 Huldange, 3, op d'Schmëtt, et

3) Monsieur Jean-Guy Degey, gérant, né le 31 janvier 1969 à Rocourt, de nationalité belge, demeurant à B-4122 Neupré, rue du Ruisseau 7/1,

a été constituée une association sans but lucratif, régie par les statuts ci-après et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée, comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée et Objet

Art. 1^{er}. L'association a la dénomination ASSOCIATION DES EXPLOITANTS DU CENTRE COMMERCIAL «PORTE DES ARDENNES» Association sans but lucratif.

Art. 2. Le siège de l'association est à Huldange

En présence d'événements graves, le transfert du siège dans une autre localité du Grand-Duché peut être décidé par le conseil d'administration.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet, sans but de lucre, la mise en oeuvre commune de tous moyens propres à promouvoir, à faciliter et à développer l'activité du centre commercial «Porte des Ardennes» et des exploitants des surfaces commerciales situées dans le centre commercial, notamment par une publicité collective et des manifestations de tous genres.

Elle a encore pour objet la mise en application du règlement intérieur du centre commercial conformément aux pouvoirs qui sont conférés par ledit règlement aux organes statutaires de l'association.

Pour la réalisation de ces buts, l'association mettra en oeuvre tous les moyens appropriés et posera tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle pourra posséder tous biens meubles et immeubles nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet. Elle pourra également prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

Titre II. Membres

Art. 5. Le nombre des membres de l'association ne pourra être inférieur à trois.

Art. 6. Chaque commerçant du centre commercial est obligé d'être membre de l'association.

Art. 7. La cotisation est fixée par le conseil d'administration. Elle ne pourra dépasser 30,- € par an.

Art. 8. Ne peuvent être membres de l'association que les personnes physiques ou morales exploitant une surface commerciale dans le centre commercial «Porte des Ardennes».

Elles seront considérées d'office comme démissionnaires, en cas de cessation pour quelque cause que ce soit, de leur activité d'exploitant d'une surface commerciale dans le centre commercial «Porte des Ardennes».

Les héritiers et ayant-droits des membres n'ont aucun droit sur l'avoir de l'association et ne pourront s'immiscer à titre quelconque dans les affaires sociales.

Art. 9. Les membres s'engagent à ne se retirer de l'association qu'en cas de cessation de leur activité d'exploitant d'une surface commerciale dans le centre commercial «Porte des Ardennes».

Art. 10. Les membres n'encourent, du chef des engagements de l'association des commerçants, aucune obligation personnelle.

Ils ne peuvent prétendre à aucun droit à titre personnel sur une portion quelconque de l'avoir social.

Titre III. Administration, Gestion journalière et Surveillance

Art. 11. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois personnes.

La composition du conseil d'administration:

- au moins un membre exploitant une surface de vente inférieure à 400 m², et
- au moins 2 membres exploitant une surface de vente supérieure à 1.000 m².

Les membres du conseil d'administration seront obligatoirement des personnes physiques choisies ou désignées parmi les membres ou les représentants des membres de l'association. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale. Ils sont rééligibles. Le conseil d'administration fixe les attributions de ses membres. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs et commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir à titre provisoire sans préjudice aux dispositions de l'article 10, alinéa 2, des présents statuts. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 12. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires.

Il soumet tous les ans, à l'approbation de l'assemblée générale, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Le conseil d'administration exerce en outre les pouvoirs que lui confère le règlement intérieur du centre commercial «Porte des Ardennes».

Art. 13. Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président pour la durée d'un an. Il est rééligible.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, et au moins une fois par an.

Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les convocations doivent se faire par écrit et doivent contenir l'ordre du jour de la réunion.

Le délai de convocation est de huit jours, sauf le cas d'urgence, où ce délai est réduit à vingt-quatre heures.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Toute décision du conseil est prise à la majorité des votants.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux.

Elles seront portées à la connaissance des membres de l'association endéans les huit jours après une réunion.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion des affaires de l'association ainsi que sa représentation à un directeur du centre commercial «Porte des Ardennes».

Art. 14. Les opérations de l'association sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Le ou les commissaires ont un droit illimité de contrôle et de surveillance. Ils peuvent prendre connaissance au siège social de toutes les écritures de l'association.

Les commissaires doivent soumettre à l'assemblée générale le résultat de leur mission avec les propositions qu'ils croient convenables.

Titre IV. Assemblées Générales

Art. 15. Les membres de l'association sont convoqués en assemblées générales par le conseil d'administration.

L'assemblée générale est convoquée chaque fois que le conseil le jugera utile et au moins une fois par an.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de novembre à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tous les membres de l'association doivent être convoqués aux assemblées générales au moins 15 jours du calendrier avant la date de l'assemblée.

L'ordre du jour sera joint à cette convocation.

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au sixième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 16. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association.

Elle se compose de tous les membres effectifs.

Art. 17. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

1. Les modifications aux statuts sociaux.
2. La nomination et la révocation des administrateurs et commissaires.
3. L'approbation des budgets et des comptes.
4. L'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur du centre commercial «Porte des Ardennes».
5. L'examen des modifications au règlement intérieur du centre commercial «Porte des Ardennes».

Art. 18. A l'exception de ce qui est stipulé à l'article 19 de la présente, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité absolue du nombre total des voix attribuées aux membres de l'association.

Chaque membre dispose d'une voix par 100 m² ou fraction de 100 m² de surface hors oeuvre qu'il exploite dans le centre commercial avec un maximum de 25 voix.

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix, telles que celles-ci ont été déterminées par l'article 18.

Si les deux tiers des membres ne sont présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents, mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- la seconde assemblée générale ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- la décision n'est admise, dans l'une ou l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix, telles que celles-ci sont déterminées à l'article 18;
- Si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 20. Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, aux annexes du mémorial. Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs.

Titre V. Recettes, Dépenses

Art. 21. Toutes les recettes à retirer de cotisations, subsides et dons seront affectées à acquitter les charges de toute nature grevant l'association et à assurer son développement. L'excédent éventuel ne pourra jamais être réparti entre les membres, mais sera exclusivement et toujours consacré à mieux assurer la réalisation du but désintéressé des promoteurs de l'oeuvre.

Art. 22. Les comptes sont arrêtés chaque année au 31 décembre.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, pour n'importe quelle cause, il sera procédé à la liquidation, conformément aux prescriptions de la loi et l'assemblée générale qui prononcera la dissolution décidera de l'affectation de l'actif, passif déduit, conformément à l'article 22 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les comparants déclarent se référer aux clauses et conditions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les membres de l'association se considèrent comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-9964, 2, rue de Stavelot.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui du commissaire aux comptes à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Ernest Schmitz, administrateur-délégué, né le 20 mars 1947 à Ettelbrück, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot,
 - b) Monsieur Michel Kune, gérant, né le 28 novembre 1963 à Bastogne, de nationalité belge, demeurant à L-9964 Huldange, 3, op d'Schmëtt, et
 - c) Monsieur Jean-Guy Degey, gérant, né le 31 janvier 1969 à Rocourt, de nationalité belge, demeurant à B-4122 Neupré, rue du Ruisseau 7/1,
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Justin Dostert, conseil comptable et fiscal, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Fait et passé sous seing privé, en autant d'exemplaires que de parties.

Huldange, le 9 octobre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007125818/3206/158.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05194. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Fin.Co Capital S.A., Société Anonyme, (anc. Fin.Co Management S.A.).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 101.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

126105

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007125742/212/13.

(070145161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Aqua Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 106.791.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 juillet 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Seiji Amino, employé privé, demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Francesco Moglia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

AQUA FINANCE S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007125802/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Juana Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.669.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 juin 2007

- La cooptation de Monsieur Philippe Stanko, né à Wittlich (Allemagne) le 15 janvier 1977, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Reiland démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

JUANA HOLDING S.A.H.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007125823/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

North REOF Sibiu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.905.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46751 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007125763/211/11.

(070145239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Qualcount Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.661.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 16 juin 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 22 décembre 2003, a désigné Madame Ariane Vigneron, née le 15 octobre 1977, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 16 juin 2006, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

N. Thirion / A. Vigneron

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007125827/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02724. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Yellow Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 103.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YELLOW TRADING SA

Signature

Référence de publication: 2007125834/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05197. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Financière Tintoretto, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 89.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125776/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06410. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Eremis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 4.664.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 4 mai 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 4 mai 2006, a désigné Madame Ariane Vigneron, née le 15 octobre 1977, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 4 mai 2006, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

N. Thirion / F. Dumont

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007125826/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06266. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Bocaril Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 25.418.

- La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée Administrateur en date du 12 juin 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2010.

- La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée Administrateur en date du 12 juin 2006, a désigné Madame Laurence Mostade, née le 12 septembre 1974, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2010.

- La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée Administrateur en date du 12 juin 2006, a désigné Monsieur Christian François, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2010.

Le 7 mai 2007.

BOCARIL HOLDING S.A.
FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
N. Thirion / C. François
Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2007125824/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06192. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Apollo TH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.219.

—
Assemblée générale ordinaire des associés, en date du 30 août 2007

En date du 30 août 2007, les associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Stuart Szabo, avec effet au 30 août 2007, en tant que gérant de la société.
- De nommer Monsieur William Westbrook, né le 13 avril 1976 à Londres, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 127 Sloane Street, Londres SW1X 9 BA, Royaume-Uni, en tant que gérant de la société avec effet au 30 août 2007 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

Gérants:

Monsieur William Westbrook

Madame Anne Delord

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007125841/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

LBREM II NW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.599.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eight of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREM II EUROPE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a titrisation purpose, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, here represented by Mr Regis Galiotto, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 30th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LBREM II NW HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Subscription - payment

The articles of association having thus been established, LBREM II EUROPE S.à r.l, prenamed, declared to subscribe to five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-) The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr Robert Shaw, Senior Vice President, born on October 5th, 1966 in New York (USA), with professional address at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr John Mc Carthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (United States of America), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREM II EUROPE S.à r.l, une société à responsabilité limitée de titrisation de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en cours enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10,11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination LBREM II NW HOLDINGS S.à r.l

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil

puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREM II EUROPE S.à r.l., précité, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-). Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Mande), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Robert Shaw, Senior Vice-Président, né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur John Mc Carthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007. Relation: LAC/2007/30432. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007126011/211/307.

(070145097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Milux Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 76, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 33.691.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125987/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07315. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Riaz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 103.595.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel

Liquidateur

Référence de publication: 2007126026/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ06027. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Fiparind, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.376.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 septembre 2007

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125929/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

MGE Roermond (Phase 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 96.147.

—
Extrait de la décision de l'Associé Unique du 13 septembre 2007

Est nommé administrateur supplémentaire avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 mars 2009:

Mr. Marc Bauwens, general manager, with address at 61, Gustaaf De Smetlaan, B-2630 Aartselaar.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007125930/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04293. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Bond Street Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.231.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007125957/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Reggio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.769.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

REGGIO INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007125959/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07854. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Leman Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.130.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007125958/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Divendis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.359.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007125973/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03613. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

MDI Top Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.420.

Le bilan modifié au 31 décembre 2003, qui annule et remplace le bilan déposé le 14 juillet 2006, référence L060068910.04, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007125978/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10167. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

MDI Top Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.420.

Le bilan modifié au 31 décembre 2005, qui annule et remplace le bilan déposé le 17 juillet 2006, référence L060069512.04, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007125981/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10172. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

DDR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.854.

Par résolution signée en date du 2 août 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B avec effet immédiat.
- Acceptation de la démission de Madame Annie Frenot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Scott Wolstein, avec adresse professionnelle au 3300, Enterprise Parkway, Beachwood, 44122, Ohio, Etats-Unis, en tant que gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Daniel Hurwitz, avec adresse professionnelle au 3300, Enterprise Parkway, Beachwood, 44122, Ohio, Etats-Unis, en tant que gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125919/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.776.

Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Merrick Kleeman, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT-06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant A avec effet au 19 septembre 2007.
- Acceptation de la démission de Monsieur Ellis Rinaldi, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT-06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant B avec effet au 19 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Référence de publication: 2007125926/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Financière Tintoretto, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.680.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 10 octobre 2007, les actionnaires ont renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125927/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05983. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070145110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

JB Honoré S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.873.

Par résolution circulaire en date du 6 août 2007, les associés ont procédé aux transferts de parts suivants:

Monsieur Benn Shepherd a cédé la totalité de ses 19.500 parts sociales de catégorie A et la totalité de ses 485 parts sociales de catégorie B à la société CADRELA ENTERPRISES LIMITED.

Dès lors, CADRELA ENTERPRISES LIMITED, avec siège social au 2-4, Arch Makarios Avenue, Capital Center, 9th Floor, 1065 Nicosie, Chypre, devient associé et détient 19.500 parts sociales de catégorie A et 485 parts sociales de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125928/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05978. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070145106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

SOF-VII European Hotel Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.774.

Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Merrick Kleeman, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

- Acceptation de la démission de Monsieur Ellis Rinaldi, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

- Acceptation de la démission de Monsieur Jeff Dishner, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Référence de publication: 2007125923/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ06005. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070145121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Divendis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.359.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2007125972/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03612. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 242.108.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 98.787.

Le siège social de l'associé unique 6173373 CANADA (LUXEMBOURG), Luxembourg Branch est situé à présent au: 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125922/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ06010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Cavalli Room S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2552 Luxembourg, 5, rue de la Station.

R.C.S. Luxembourg B 124.557.

Procès-verbal de rassemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 23 octobre 2007

Les associés de la société précitée représentant l'intégralité du capital social se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se connaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

Monsieur Rossetti Giuseppe, serveur, né le 13 novembre 1985 à Tricarico, demeurant à L-8077 Bertrange, 133, rue de Luxembourg démissionne en tant que gérant technique de la société précitée.

Est nommé nouveau gérant technique de la société précitée:

Monsieur Lorusso Donato, commerçant, né le 27 mai 1977 à Conversano demeurant à L-5950 Itzig, 43, rue de Bonnevoie

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

V. Lauria / M. Cacchione / D. Lorusso / F. Castellani.

Référence de publication: 2007126508/7766/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08529. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.659.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the seventh of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

UNITED BioFuels EUROPE CAYMAN HOLDINGS LTD., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its registered office located at c/o the offices of WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registration number 154063, here represented by Maître Claire-Marie Darnand, attorney, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on September 7, 2007,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the sole shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of *agri.capital GROUP S.A.* (the Company), which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law) and the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in these Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Munsbach. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Munsbach by a resolution of the board of management of the Company (the Board of Management).

Where the Board of Management determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 10 below.

Art. 4. Corporate object. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law.

The Company may in particular without limitation enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to shares, participations, any other assets (including, without limitation, any kind of equity and debt securities, other similar instruments, loans, receivables and other assets) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties, collectively referred to as the «Underlying Assets».

The Company may issue shares, notes, bonds and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

The Company may freely sell, assign and dispose of its assets on such terms as determined by the Board of Management.

The Company may give guarantees, assign for collateral purposes and grant any kind of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

Within the context of securitisations, the corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of, in any form, by any means, whether directly or indirectly, interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital. The Company's corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) consisting of 31,000 (thirty-one) thousand shares in registered form with a par value of EUR 1.- (one euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) or in bearer form (actions au porteur).

A register of shares in registered form will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares in registered form will be established by the entry in this register. Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board of Management or by any other two members of the Board of Management.

Each share in bearer form will be signed by two members of the Board of Management and shall contain the information provided for in Article 41 of the Company Law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares in registered form may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer of shares in registered form other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company. No entry shall be made in register of the shareholder(s) and no notice of a transfer shall be recognised by the Company during the period starting on the fifth business day before the date of a General Meeting and ending at the close of that General Meeting, unless the Company sets a shorter time limit. All communications and notices to be given to a registered shareholder shall be deemed validly made at the latest address communicated by the shareholder of the Company.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery.

Art. 8. Powers of the General Meeting of the Company. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 9. Annual General Meeting of the shareholders - Other Meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Monday of April of each year at 11.00 am. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Management, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board of Management or the Supervisory Board, as well as the statutory auditor(s) or, if exceptional circumstances require so, any two members of the Board of Management acting jointly, or any two members of the Supervisory Board acting jointly, may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one

month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and the second one at least eight days before the meeting, in the Official Journal (Memorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders.

Where all the shares are in registered form and represent the entire share capital, the convening notices may be made by registered letters only.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and the second one at least fifteen days before the meeting in the Official Journal (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, or casted a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed. All the proxies must be received by the Company no later than the day preceding the fifth business working day before the General Meeting unless the Company fixes a shorter period.

In order to participate in and vote at a General Meeting, the shareholders must deposit their shares in bearer form with the Company at its registered office or at the addressed stated in the convening notice no later than the day preceding the fifth business working day before the General Meeting unless the Company fixes a shorter period.

In case of shares held through fungible securities accounts, a holder may exercise all rights attached to his share(s) and in particular may participate in and vote at a General Meeting, upon presentation of a certificate issued by the financial institution or professional depository holding the shares, evidencing such deposit and certifying the number of Shares recorded in the relevant account. Such certificate must be filed within the Company at its registered office or at the addressed stated in the convening notice no later than the day preceding the fifth business working day before the General Meeting unless the Company fixes a shorter period.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Board of Management may determine any other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any General Meeting in person or in proxy.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Management or by any two members of the Board of Management.

Art. 11. Management. The Company shall be governed by the provisions of Section IV, paragraph 4, sub-paragraph 2 of the Company Law.

The Company shall be managed by a Board of Management composed of at least three members who need not be shareholders of the Company, and who will be appointed either as category A or category B members. The members of the Board of Management shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a member of the Board of Management (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board of Management in accordance with Article 60 bis 4 of the Company Law.

The members of the Board of Management shall be appointed by the Supervisory Board. The Supervisory Board shall also determine the number of members of the Board of Management, their remuneration and the term of their office. A member of the Board of Management may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the Supervisory Board.

In the event of vacancy in the office of a member of the Board of Management because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Management may elect, by a majority vote, a new member of the Board of Management to fill such vacancy until the next meeting of the Supervisory Board. In the absence of any remaining members of the Board of Management, a meeting of the Supervisory Board shall promptly be convened and held to appoint new members of the Board of Management.

Art. 12. Meetings of the Board of Management. The Board of Management shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Board of Management, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Management. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Management. In his/her absence, the other members of the Board of Management will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority vote of the members of the Board of Management present or represented at such meeting.

The Board of Management shall meet upon call by the Chairman or any two members of the Board of Management at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Management shall be given to all the members of the Board of Management at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Management.

No such written notice is required if all the members of the Board of Management are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board of Management. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Management.

Any member of the Board of Management may act at any meeting of the Board of Management by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another member of the Board of Management as his or her proxy.

The Board of Management can validly debate and take decisions only if at least one half of its members is present or represented. A member of the Board of Management may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two members of the Board of Management are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that is permitted under the Articles and by the Company Law. Decisions are taken by the majority of the members present or represented. In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any member of the Board of Management may participate in a meeting of the Board of Management by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Board of Management attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the members of the Board of Management can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board of Management held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Management may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature, by each member of the Board of Management. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board of Management. The minutes of any meeting of the Board of Management shall be signed by all members of the Board of Management present at such meeting and a copy sent to any member of the Board of Management not present.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two members of the Board of Management.

Art. 14. Powers of the Board of Management. Subject to article 17 of the Articles, the Board of Management is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Company Law or by the Articles to the General Meeting and to the Supervisory Board fall within the competence of the Board of Management.

Art. 15. Delegation of powers. The Board of Management may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board of Management or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters relating to the daily management and affairs of the Company.

The Board of Management may appoint a person, either a shareholder or not, either a member of the Board of Management or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board of Management. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of Management of such entity.

The Board of Management is also authorised to appoint a person, either a member of the Board of Management or not, for the purpose of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a category A member and of a category B member of the Board of Management. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board of Management, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 15 above.

Art. 17. Supervisory Board. The Company shall be supervised by a supervisory board (the Supervisory Board) composed of at least three members who need not to be shareholders of the Company. The members of the Supervisory Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a member of the Supervisory Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Supervisory Board in accordance with article 60 bis-14 of the Company Law.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of members of the Supervisory Board, their remuneration and the term of their office. A member of the Supervisory Board may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a member of the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Board may elect, by a majority vote, a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining members of the Supervisory Board, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new members of the Supervisory Board.

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board. The members of the Supervisory Board shall meet whenever a decision entering within its duties, in accordance with article 17 of the Articles is to be taken, upon call of a member of the Supervisory Board or of a Member of the Board of Management at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to the members of the Supervisory Board at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

No such convening notice is required if all the members of the Supervisory Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing another member of the Supervisory Board as his proxy.

Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by the majority of the votes cast by the members of the Supervisory Board present or represented. Each member of the Supervisory Board may cast one vote.

Any member of the Supervisory Board may participate in a meeting of Supervisory Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Supervisory Board attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the members of the Supervisory Board can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Supervisory Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by all the members of the Supervisory Board present or represented at the meeting.

Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 19. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the Board of Management, members of the Supervisory Board or officers of the Company is interested in, or is a member of the board of management, board of directors, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Any member of the Board of Management, member of the Supervisory Board or officer of the Company who serves as member of the Board of Management, member of the Supervisory Board, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any member of the Board of Management or member of the Supervisory Board of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Management or member of the Supervisory Board shall make known to the Board of Management or to the Supervisory Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such member of the Board of Management's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board of Management or of the Supervisory Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 20. Indemnification. The Company may indemnify any member of the Board of Management and the Supervisory Board or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Board of Management or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 21. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or several independent external auditor(s) (réviseur d'entreprises). The external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The external auditor(s) will be appointed by the Board of Management which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the Board of Management of the Company with or without cause.

Art. 22. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1 and end on December 31 of each year.

Art. 23. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board of Management will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Company Law.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board of Management will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board of Management and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Company Law.

Without prejudice to the first paragraph of the present article, all net profits of the Company shall be distributed to the shareholders, at the latest upon the liquidation of the Company. The General Meeting decides upon the timing of the distribution of the net profits.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Management and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Management.

The Board of Management may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 25. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons

or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 26. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and the Securitisation Law.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on December 31, 2007.

The first annual General Meeting will be held in April 2008.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that:

UNITED BioFuels EUROPE CAYMAN HOLDINGS LTD., prenamed, subscribes to 31,000 (thirty-one thousand) shares representing 100% of the share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty one thousand euro) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Company Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Company Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 4,000.- (four thousand euro).

Resolutions of the Sole Shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as members of the Supervisory Board:

- Mr Peter Stepany, born on May 10, 1961 in Braunau, Austria, with address at Lustenauerstr. 64/1, A - 6858 Dornbirn, Austria;

- Mr Douglas Anderson, born on October 24, 1957 in Redwood City, California, U.S.A., with address at 190 Silvermine Avenue, Norwalk, CT 06850, USA; and

- Mr George Parker, born on July 9, 1969 in Neptune, New Jersey, U.S.A., with address at 2 Grove Street, 6f, New York, NY 10014, USA.

2. that the terms of office of the members of the Supervisory Board will expire after the annual General Meeting of the year 2012; and

3. that the address of the registered office of the Company is at 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of which is known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résident à Luxembourg.

Ont comparu:

UNITED BioFuels EUROPE CAYMAN HOLDINGS LTD., une société de droit des Iles Caymans, avec siège social à c/o c/o the offices of WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, les Iles Caymans, enregistrée sous le numéro 154063, ici représentée par Maître Claire-Marie Darnand, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'actionnaire unique susvisé, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de agri.capital GROUP S.A. (la Société), qui est gouvernée par le droit du Grand - Duché du Luxembourg, en particulier par la loi datée du 10

août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Tritisration), ainsi que par les présents statuts (ci-dessous les Statuts)

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Munsbach. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Munsbach par simple décision du directoire de la Société (le Directoire).

Lorsque le Directoire estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise, malgré le transfert temporaire de son siège social.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société peut entrer dans tout type de transaction de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut en particulier sans limitation entrer dans toutes les transactions par lesquelles elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, les risques relatifs aux actions, participations, tous les actifs (incluant, sans limitation, toutes valeurs mobilières (titres de capital et titres de dette), des instruments similaires, les prêts, les créances ou les autres actifs) ou toutes sortes d'obligations assumées par des tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités de tiers, collectivement dénommés comme étant les «les Actifs Sous-Jacents».

La Société peut émettre des actions, des titres de dette (notes), des obligations et toute sorte de valeurs mobilières (titres de capital et titres de dette) dont la valeur ou le rendement dépendent des risques liées aux Actifs Sous-Jacents. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société peut librement vendre, céder et disposer de ses actifs selon les termes déterminés par le Directoire.

La Société peut consentir des garanties, céder pour des buts collatéraux et consentir toute forme de suretés sur tout ou partie de ses actifs dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

Dans le contexte des titrisations, l'objet social de la Société est (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations (debentures), créances, titres de dette (notes) et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds d'investissement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilités de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut également acquérir, détenir ou disposer, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, d'intérêts dans des partnerships, limited partnerships, trusts, fonds ou tout autre entité.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre. Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le président du Directoire ou par deux autres membres du Directoire.

Chaque action au porteur doit être signée par deux membres du Directoire et doit indiquer les informations indiquées dans l'Article 41 de la Loi sur les Sociétés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société. Aucune inscription ne doit être faite sur le registre des actionnaires et aucune notice de transfert ne doit être reconnue par la Société durant la période démarrant le cinquième jour ouvrable avant la date de l'Assemblée Générale.

Le transfert des actions au porteur s'opère par la tradition du titre.

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la Société. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième lundi d'avril de chaque année à 11 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Directoire constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Directoire ou le Conseil de Surveillance, le réviseur d'entreprise ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, par deux membres du Directoire conjointement ou par deux membres du Conseil de Surveillance conjointement. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faits par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et le deuxième au moins huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et la deuxième au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non. Toutes les procurations doivent être reçues par la Société pas plus tard que le jour précédent le cinquième jour ouvrable avant l'Assemblée Générale sauf si la Société fixe une période plus courte.

Afin de participer et de voter à l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent déposer leur actions au porteur au siège social de la Société ou à l'adresse qui figure dans l'avis de convocation pas plus tard que le jour précédent le cinquième jour ouvrable avant l'Assemblée Générale sauf si la Société fixe une période plus courte.

Au cas où les actions sont détenues au travers de comptes de valeurs mobilières fongibles (fungible securities), un détenteur peut exercer tous les droits attachés à ses actions et en particulier peut participer et voter à une Assemblée Générale, sous présentation d'un certificat émis par une institution financière ou un professionnel dépositaire détenant les actions, prouvant un tel dépôt et certifiant le nombre d'actions enregistrées sur le compte en question. Ce certificat doit être déposé au siège social de la Société ou à l'adresse qui figure sur l'avis de convocation pas plus tard que le jour précédent le cinquième jour ouvrable avant l'Assemblée Générale sauf si la Société fixe une période plus courte.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Le Directoire peut déterminer toute autre condition qui devra être respectée par les actionnaires pour qu'ils prennent part à l'Assemblée Générale en personne ou par procuration,

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Directoire ou deux membres du Directoire conjointement.

Art. 11. Direction de la Société. La Société est gouvernée par les provisions de la Section IV, paragraphe 4, sous-paragraphe 2 de la Loi sur les Sociétés.

La Société est dirigée par un Directoire comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société, et qui doivent être nommés en tant que membre de catégorie A ou membre de catégorie B. Les membres du Directoire sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Directoire de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Directoire de la Société, conformément à l'Article 60bis 4 de la Loi sur les Sociétés.

Le(s) membre(s) du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance détermine également le nombre de membres du Directoire, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un membre du Directoire peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision du Conseil de Surveillance.

En cas de vacance d'un poste de membre du Directoire pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les membres du Directoire restants pourront élire, à la majorité des votes, un nouveau membre du Directoire pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine réunion du Conseil de Surveillance de la Société. En

l'absence de membre du Directoire disponible, le Conseil de Surveillance devra être rapidement être réuni et se tenir pour nommer de nouveaux membres du Directoire.

Art. 12. Réunion du Directoire. Le Directoire doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Directoire ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Directoire. Le Président préside toutes les réunions du Directoire. En son absence, les autres membres du Directoire, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Directoire présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Directoire sont convoquées par le Président ou par deux membres du Directoire, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Directoire est donné à tous les membres du Directoire au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Directoire de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Directoire et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Directoire de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Directoire se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Directoire.

Tout membre du Directoire peut se faire représenter au Directoire en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre membre du Directoire comme son mandataire.

Le Directoire ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la moitié au moins des membres du Directoire est présente ou représentée à une réunion du Directoire. Un membre du Directoire peut représenter plus d'un autre membre du Directoire, à condition que deux membres du Directoire au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les statuts ou par la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Directoire présents ou représentés lors de cette réunion du Directoire. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout membre du Directoire peut participer à la réunion du Directoire par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Directoire participant à la réunion du Directoire peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Directoire peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Directoire est retransmise en direct et (iv) les membres du Directoire peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Directoire par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Directoire peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique, par tous les membres du Directoire (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbaux de réunions du Directoire. Les procès-verbaux des réunions du Directoire sont signés les membres du Directoire présents et une copie sera adressée aux membres du Directoire non-présents.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par deux membres du Directoire conjointement.

Art. 14. Pouvoirs du Directoire. Dans le respect de l'article 17 des Statuts, le Directoire est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Directoire.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Directoire peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Directoire ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Directoire peut nommer une personne, actionnaire ou non, membre du Directoire ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Directoire. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Directoire d'une telle entité.

Le Directoire est aussi autorisé à nommer une personne, membre du Directoire ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un membre de catégorie A du Directoire et d'un membre de catégorie B du Directoire. La Société est engagée

en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Directoire, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16 ci-dessus.

Art. 17. Conseil de Surveillance. La Société est supervisée par un conseil de surveillance (le Conseil de Surveillance) comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les membres du Conseil de Surveillance sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil de Surveillance de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 60bis-14 de la Loi de 1915.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de membres du Conseil de Surveillance, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil de Surveillance pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les membres du Conseil de Surveillance restants pourront élire, à la majorité des votes, un membre du Conseil de Surveillance pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence de membre du Conseil de Surveillance disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 18. Réunion du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance doit se réunir dès qu'une décision relevant de sa compétence aux termes de l'article 17 doit être prise, sur convocation d'un membre du Conseil de Surveillance ou d'un membre du Directoire au lieu indiqué dans la convocation.

Il sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance un avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Surveillance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de Surveillance donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises valablement à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés. Chaque membre du Conseil de Surveillance dispose d'une voix.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à la réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Directoire participant à la réunion du Conseil de Surveillance peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil de Surveillance peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Conseil de Surveillance est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil de Surveillance par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par tous les membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des membres du Conseil de Surveillance peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 19. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Directoire, membres du Conseil de Surveillance ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont membres du Directoire, membres du conseil d'administration, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout membre du Directoire, membre du Conseil de Surveillance ou fondé de pouvoir de la Société, qui est membre du Directoire, membre du Conseil de Surveillance, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, ce membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance devra informer le Directoire ou le Conseil de Surveillance de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux

délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce membre du Directoire à la prochaine Assemblée Générale.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Directoire ou du Conseil de Surveillance concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 20. Indemnisation. La Société peut indemniser tout membre du Directoire et du Conseil de Surveillance ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un membre du Directoire ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemniée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 21. Réviseur(s) d'entreprise. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le réviseur d'entreprises est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le réviseur d'entreprise est nommé par le Directoire qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le réviseur d'entreprises en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par le Directoire.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Directoire dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés.

Le Directoire soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Directoire, le rapport du/des réviseur(s) d'entreprises ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi sur les Sociétés.

Sans préjudice des paragraphes précédents du présent article, tous les bénéfices nets doivent être distribués aux actionnaires, au plus tard à la liquidation de la Société. L'Assemblée Générale décide du moment de la distribution des bénéfices nets.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Directoire et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Directoire.

Le Directoire peut décider de payer des acomptes sur dividendes sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 25. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Trinitisation.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en avril 2008.

126133

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare que:

UNITED BioFuels EUROPE CAYMAN HOLDINGS LTD., identifiée ci-dessus, souscrit 31.000 (trente et un mille) actions, représentant 100% du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 4.000,- (quatre mille euros).

Résolutions de l'Actionnaire Unique

Le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance:

- M. Peter Stepany, né le 10 mai 1961 à Braunau, Australie, ayant son adresse à Lustenauerstr. 64/1, A - 6858 Dornbirn, Australie;
- M. Douglas Anderson, né le 24 octobre 1957 à Redwood City, Californie, U.S.A., ayant son adresse à 190 Silvermine Avenue, Norwalk, CT 06850, USA; et
- M. George Parker, né le 9 juillet 1969 in Neptune, New Jersey, U.S.A., ayant son adresse à 2 Grove Street, 6f, New York, NY 10014, USA.

2. le mandat des membres du Conseil de Surveillance ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012; et

3. le siège social de la Société est fixé au 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.-M. Darnand, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, LAC/2007/26565. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007126330/5770/790.

(070145975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

BCSP V Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.016.

—
EXTRAIT

Suite à la démission de M. Paul Parkinson en tant que gérant de la Société avec effet au 12 octobre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en son remplacement M. Philippe Slendzak, expert comptable, demeurant au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 12 octobre 2007 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007126130/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06330. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Sodexo Pass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29A, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 31.382.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 9 janvier 2002

«En raison du passage à l'euro et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital en euros et à la loi du 1^{er} août 2001 relative au basculement en euro, il a été décidé de modifier l'article 3 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante neuf centimes), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007126098/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Sophis Holding GP (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.001.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la Société en date du 26 juillet 2007 que Monsieur Fergal O'Hannrachain, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin en Irlande, ayant pour adresse professionnelle 315, route de Cessange L-1321 à Luxembourg, est nommé aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007126489/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04865. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Fiduciaire TG Experts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.619.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Thierry Grun, expert-comptable, demeurant à F-57140 Plesnois, 30B, rue Jeanne d'Arc, (France).
- 2.- Monsieur Max Schammel, employé privé, demeurant à L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle.

3.- Madame Isabelle Grun-Laranjo, employée privée, demeurant à F-57140 Plesnois, 30B, rue Jeanne d'Arc, (France), ici représentée par Monsieur Thierry Grun, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de FIDUCIAIRE TG EXPERTS S.A., (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège social est établi à Livange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de la profession d'expert-comptable, tels que ces services sont définis à l'article 1^{er} de la loi du 10 juin 1999 et exercés par les membres de l'Ordre des Experts Comptables au Luxembourg, à l'exclusion des activités régies par la loi relative au secteur financier et de réviseur d'entreprises au sens de la loi du 28 juin 1984.

La Société a en outre pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec la provision de la loi du 31 mai 1999, régulant les activités de domiciliation.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la Loi le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

La signature individuelle d'un administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Monsieur Thierry Grun, préqualifié, deux mille quatre cent quatre-vingts actions	2.480
2.- Monsieur Max Schammel, préqualifié, trois cent dix actions	310
3.- Madame Isabelle Grun-Laranjo, préqualifiée, trois cent dix actions	310
Total: trois mille cent actions	3.100

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-EUR) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Thierry Grun, expert-comptable, demeurant à F-57140 Plesnois, 30B, rue Jeanne d'Arc, (France), président du conseil d'administration;

b) Monsieur Max Schammel, employé privé, demeurant à L-5328 Medingen, 20, rue de la Chapelle;

c) Madame Isabelle Grun-Laranjo, employée privée, demeurant à F-57140 Plesnois, 30B, rue Jeanne d'Arc, (France).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée de droit français FIDES, avec siège social à F-57140 Woippy, 1, Place du Mail, (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro B 442 020 509.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5.- Le siège social est établi à L-3378 Livange 13, rue de Bettembourg.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la Société Monsieur Thierry Grun, préqualifié, avec pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Grun, M. Schammel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2007. Relation GRE/2007/4451. — Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007126089/231/154.

(070145285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

BCSP IV Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.568.

EXTRAIT

Suite à la démission de M. Paul Parkinson en tant que gérant de la Société avec effet au 12 octobre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en son remplacement M. Philippe Slendzak, expert-comptable, demeurant au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 12 octobre 2007 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007126126/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Helena 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.053.

—
En date du 4 octobre 2007, l'assemblée générale a pris acte des démissions de Monsieur Jean Thyssen de son mandat d'administrateur et de CHAPMAN CONSULTING INC de son mandat de commissaire.

A cette même date, l'assemblée a décidé de nommer comme administrateur Mademoiselle Tanja Weins, employée privée, demeurant à L-4970 Bettange-sur-Mess, 25, route des 3 Cantons et comme commissaire Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

HELENA 1

Signature

Référence de publication: 2007126105/255/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Gaston Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 52.067.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007126087/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06149. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

Larfeld Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.833.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 5 octobre 2007

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Olivier Assa comme administrateur de la Société et de coopter Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet au 28 septembre 2007. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.
Pour avis sincère et conforme
LARFELD TRADING S.A.
F. Georges / M. Fitzgerald
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007126134/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

AWL Private Equity OP SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.166.

Im Jahre zweitausendundsieben, am zwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft für Anlage in Risikokapital AWL PRIVATE EQUITY OP SICAR S.A., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, handelnd in Vertretung von Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, am 30. November 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 280 vom 1. März 2006, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Max von Frantzius, mit beruflicher Anschrift in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Julia Brauckmann, mit beruflicher Anschrift in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Vanessa Gabriel, mit beruflicher Anschrift in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- 1) Beschlussfassung über die Auflösung der Gesellschaft;
- 2) Festsetzung des Abwicklungsmodus;
- 3) Bestellung eines oder mehrerer Liquidatoren.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Der Ausschuss hat die Hinterlegungszertifikate und die Vollmachten der anwesenden Aktionäre beziehungsweise deren bevollmächtigte Vertreter überprüft und als in Ordnung befunden.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den Hinterlegungszertifikaten und den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den hundert (100) in Umlauf befindlichen Aktien, hundert (100) Aktien bei der Versammlung vertreten sind, die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung fasst den Beschluss, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren.

Zweiter Beschluss

Die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft wird nach §§141ff des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in Verbindung mit Artikel 18 und 22 der Satzung der Gesellschaft vollzogen werden.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt zum Liquidatoren die OPPENHEIM PRAMERICA ASSET MANAGEMENT S.à r.l., mit Sitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, zu bestellen.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. von Frantzius, J. Brauckmann, V. Gabriel, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, LAC/2007/24225. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007126347/5770/59.

(070145728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

Luxembourg Caribe Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.664.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of September.

Before Us M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1.- The public limited company DUGAN MANAGEMENT S.A., with registered office in Tortola, Road Town, Pasea Estate, (British Virgin Islands).

2.- The public limited company NAYLAND INTERNATIONAL S.A., with registered office in Belize City, 35, Regent Street, Jasmine Court, (Belize).

Both are here duly represented by Mr Jürgen Fischer, chartered accountant, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to enact the articles of association of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), to establish as follows:

Chapter I.- Purpose - name - duration

Art. 1. A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of association.

Art. 2. The Company shall take the name of LUXEMBOURG CARIBE TOURS S.à r.l., (hereafter the «Company»).

Art. 3. The Company's purpose is the management of movable property and the engagement in the tourism industry and other complementary activities.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of participation, contribution, subscription, purchase or by option to purchase, negotiation, and any other way whatever, all securities and patents, and to realize them by way of sale, exchange, transfer, or otherwise; the Company may grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg. The Company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate capital - sharequotas

Art. 6. The Company's capital is set at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of twenty US Dollars (20.- USD) each, which have been subscribed as follows:

1.- The public limited company DUGAN MANAGEMENT S.A., with registered office in Tortola, Road Town, Pasea Estate, (British Virgin Islands), five hundred shares	500
2.- The public limited company NAYLAND INTERNATIONAL S.A., with registered office in Belize City, 35, Regent Street, Jasmine Court, (Belize), five hundred shares	500
Total: one thousand shares	1,000

When and as long as all the shares are held by one person, the Company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the law on commercial companies.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the Company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

Chapter III.- Management

Art. 10. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 13. In case that the Company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the Company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV.- Dissolution - liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2007.

Payment of the sharequotas

All the shares have been totally paid up so that the amount of twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred Euros.

For the purposes of the registration the Company's capital is evaluated at 14,104.37 EUR.

Extraordinary general meeting

The shareholders, representing the entire corporate capital and considering themselves duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously resolved:

1.- The registered office is established in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

2.- The meeting appoints as managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Jürgen Fischer, chartered accountant, born in Kaufbeuren. (Germany), on the 14th of August 1961, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon;

- Mr Klaus Krumnau, jurist, born in Freiburg. (Germany), on the 14th of September 1958, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon;

- Mr Jean Beissel, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 2nd of October 1963, professionally residing in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

3.- The Company will be validly bound in any circumstances by the sole signature of one manager.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme DUGAN MANAGEMENT S.A., avec siège social à Tortola, Road Town, Pasea Estate, (Iles Vierges Britanniques).

2.- La société anonyme NAYLAND INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Belize City, 35, Regent Street, Jasmine Court, (Belize).

Les deux sont ici représentées par Monsieur Jürgen Fischer, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Titre I^{er} .- Objet - raison sociale - durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LUXEMBOURG CARIBE TOURS S.à r.l., (ci-après la «Société»).

Art. 3. L'objet de la Société est la gestion de biens meubles et l'engagement dans l'industrie touristique et d'autres activités complémentaires.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation, et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange, transfert ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à vingt mille dollars US (20.000,- USD), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt dollars US (20,- USD) chacune, lesquelles ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme DUGAN MANAGEMENT S.A., avec siège social à Tortola, Road Town, Pasea Estate, (Iles Vierges Britanniques), cinq cents parts sociales	500
2.- La société anonyme NAYLAND INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Belize City, 35, Regent Street, Jasmine Court, (Belize), cinq cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales	1.000

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV.- Dissolution - liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars US (20.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille trois cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital de la Société est évalué à 14.104,37 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jürgen Fischer, expert-comptable, né à Kaufbeuren, (Allemagne), le 14 août 1961, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon;

- Monsieur Klaus Krumnau, juriste, né à Freiburg, (Allemagne), le 14 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon;

- Monsieur Jean Beissel, expert-comptable, né Luxembourg, le 2 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Fischer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2007. Relation GRE/2007/4420. — Reçu 141,04 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007126305/231/245.

(070146102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.